

Programme « Assistanat au cabinet médical » de la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (FMF) - Demande de cofinancement -

A. Assistanat du **au**
 (ne sont acceptés que les mois complets, à partir du 1er de chaque mois)

B. Cofinancement

Les 10 modèles d'assistanat suivants sont proposés. **Merci de marquer le modèle (1-10) désiré par un cercle:**

Modèle	Taux %	Nombre de mois	Salaire brut ass.** par mois (incl. part du 13ième)		Frais salaire par mois (incl. contribution de l'employeur)		
			Salaire cofinancé	Exemple** salaire plus élevé	Fondation FMF		Contribution maître de stage
					Part fixe	Part salaire cofinancé	Exemple** Part salaire plus élevé
1	100	6	6'500	8'000	3'692	3'692	5'419
2	100	4	6'500	8'000	3'692	3'692	5'419
3*	80	8	5'200	6'400	2'954	2'954	4'335
4	80	6	5'200	6'400	2'954	2'954	4'335
5	80	4	5'200	6'400	2'954	2'954	4'335
6	60	10	3'900	4'800	2'216	2'216	3'252
7	60	6	3'900	4'800	2'216	2'216	3'252
8	50	12	3'250	4'000	1'847	1'847	2'710
9	50	9	3'250	4'000	1'847	1'847	2'710
10	50	6	3'250	4'000	1'847	1'847	2'710

* Le **modèle 3** est cofinancé pendant max. 7.5 mois à 80% (un cofinancement n'étant possible que pour une activité de 6 mois à 100%) au maximum (= 600 %).

** Le maître de stage peut payer un **salaire plus élevé**. La différence est à la charge du maître-de stage. Veuillez svp indiquer le salaire brut (incl. part du 13^{ème}) que vous désirez payer :
 Frs avec un taux d'activité (TA) de %.

En cas de **prolongation** du stage au-delà de la période cofinancé, le soutien administratif peut continuer dans le cadre du programme de la Fondation FMF (frais frs 150.00/mois pour un TA de 100%, les frais diminuent proportionnellement à temps partiel).

Si vous désirez le soutien administratif pour une prolongation, veuillez svp. le noter ici :
 prolongation jusqu'à avec un TA de % et salaire (selon TA) Frs

Avez-vous aussi déposé une demande auprès de votre **programme cantonal** d'assistanat au cabinet médical? oui non

C. Qualifications du maître de stage

	oui	non
Reconnu par la FMH en qualité de maître de stage *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A participé au cours d'introduction pour maîtres de stage organisé par la FMF (anciennement cours du CMPR)*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A visité la Formation Evaluation en milieu de travail (instruments Mini-CEX et DOPS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
180 consultations (visites à domicile comprises) au maximum par semaine de travail et par maître de stage * (moyenne des deux dernières années pour un taux de 100%)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Pour les cabinets de groupe, valable pour chaque maître de stage concerné par l'assistanat prévu

Nom(s), Prénom(s)* Spécialiste en: MIG MG MI Péd
 Spécialiste en: MIG MG MI Péd
 Spécialiste en: MIG MG MI Péd
 Adresse **Cabinet de groupe:** oui non
 CP/Lieu Tél.
 E-mail

D. Qualifications du médecin assistant

	oui	non
En possession d'un diplôme <u>fédéral</u> de médecin	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En possession d'un diplôme <u>étranger</u> reconnu par L'Office fédéral de la santé publique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Membre FMH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 2 (min.) et 7 ans (max.) ans de formation postgraduée <u>reconnue par la FMH</u> (à un TA de 100%) avant l'assistantat, dont	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- <u>2 ans min.</u> (TA 100%) de formation postgraduée <u>en Suisse</u> , reconnue par la FMH, avant l'assistantat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- Pour le titre de spécialiste <u>MIG, MG ou MI</u> : <u>1 an min.</u> (TA 100%) de formation postgraduée reconnue par la FMH en <u>médecine interne</u>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- Pour le titre de spécialiste <u>PED</u> : <u>2 ans min.</u> (TA 100%) de formation postgraduée reconnue par la FMH en <u>pédiatrie</u>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En possession d'un titre de spécialiste en médecine de premier recours (médecine interne générale, médecine générale, médecine interne, pédiatrie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Journée de visite au cabinet médical du maître de stage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Assistanat(s) au cabinet déjà effectué(s) à ce jour (en semaines à 100%; temps partiel converti en temps plein)		
Remplacement(s) au cabinet déjà effectué(s) à ce jour (en semaines à 100%; temps partiel converti en temps plein)		
Niveau d'expérience (années de formation postgraduée à 100%, temps partiel converti en temps plein)		

Nom, Prénom

Adresse CP/Lieu

Tél. **(Les contacts ont lieu si possible par mail)**

E-mail

Obtention souhaitée du titre de spécialiste en : MIG Péd

Les soussignés confirment l'exactitude des données ci-dessus et acceptent les conditions telles qu'édictées dans le **document d'information "assistantat au cabinet médical"**. Des données fallacieuses peuvent entraîner l'exigence du remboursement immédiat des montants octroyés par la Fondation FMF.

Date:

Le maître de stage Le médecin assistant

Cette demande doit être déposée 5 à 6 mois, **au plus tard 3 mois avant le début de l'assistantat** à l'adresse suivante :

FMF (Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille)
 Weissenbühlweg 8
 3007 Bern
 E-mail: info@whm-fmf.ch

Si la demande est déposée en retard, nous déduisons le nombre de mois d'un éventuel cofinancement. Des demandes déposées après le commencement d'un assistantat ne seront pas traitées resp. cofinancées.